

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2007

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2007 - (n° 421)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 119

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 2 de cet article par les mots :

« et les quatrième et cinquième alinéas sont supprimés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.